

Séance du 6 novembre 2019



**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE SIX NOVEMBRE à VINGT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PECHOUX, Maire.

**PRESENTS** : M. PECHOUX, C.TRASSARD, B.GUERIN, H.BONNET, A. IACOVELLI, JP. SAINT-CYR, G.LICHTLE, L.BORDELIER, J.CORMORECHE, D.DESFORGES, S.PERNET, Y.GALLAY, G.GAGNE, P.BERTHAUD, I.DE CARVALHO, A.TESSIAUT, A.SEMMADI, S.VERPAULT, D.BIDAULT, A.GENIN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : I.VERRAT COTTE à L.BORDELIER, V.ROBIN à C.TRASSARD

**ABSENT(S)** : M. CROUZAT, M.RAYMOND, C.MONTESSUIT, P.CHARRONDIERE, M.CACHAT, A.GOMES, G.BRULLAND

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**1- Informations préalables**

Le Maire, au nom du conseil municipal, exprime ses condoléances à M. Noguer, ancien conseiller municipal, pour les Décès de son épouse, Danielle.

Le Maire informe les membres du conseil municipal, du décès de M. Robert DENJEAN, ancien conseiller municipal dans les années 1977 à 1980

Le Maire revient sur le glissement de terrain Boulevard de l'Industrie de ce WE (2/3 novembre) : 2 familles ont été relogées provisoirement, elles ont réintégré depuis leurs habitations après que les experts soient intervenus et aient estimé qu'il n'y avait plus de risques.

Le Maire se rappelle qu'un glissement de terrain a déjà eu lieu dans le secteur dans les années 1980, celui de cette année est plus important.

**2- Approbation du PV de la séance du 3 juillet 2019**

**3- Approbation du PV de la séance du 16 octobre 2019**

Avant l'examen du point 1 de l'ordre du jour, M. Raymond demande la parole, au nom de la minorité :

« Monsieur le maire,

Nous vous demandons de reporter l'autorisation de signer les marchés de travaux du groupe scolaire, le point 1 de l'ordre du jour, après les échéances municipales de mars prochain.

En effet, ce projet de près de 10 millions d'euros, avec un emprunt de 7 millions, est un engagement lourd pour la commune.

Il est normal de ne pas engager l'équipe municipale qui sera élue en mars 2020 avec un tel projet, qui, de plus, n'a aucun caractère d'urgence, à moins peut-être électorale ? Si c'est vous qui êtes réélu, vous la ferez cette école. Mais si c'est une autre équipe, laissez-lui le choix.

Je vous fais remarquer qu'il y a six ans, vous nous avez fait la même demande pour l'écoquartier, et nous avons accepté, en reportant notamment l'attribution du marché du concessionnaire. En arrivant aux responsabilités, vous auriez ainsi pu tout arrêter, sans coût pour la commune. Vous avez choisi finalement de poursuivre le projet.

C'est le respect de la démocratie de ne pas engager la commune pour des décennies juste avant les élections, surtout en l'absence d'urgence, et de laisser le débat et les électeurs trancher.

Merci de votre réponse, que j'espère favorable »

Le Maire répond que le projet du groupe scolaire dans l'Ecoquartier n'est pas nouveau mais qu'il est engagé depuis 3 ans. Le point 1 de l'ordre du jour sera maintenu.

« Monsieur le maire, nous craignons votre réponse négative. Votre refus est un déni de démocratie, c'est même scandaleux dans la mesure où il n'y a aucune urgence vu l'échéancier des premiers logements.

En faisant cela, vous nous obligez à déposer des recours pour obtenir en justice ce que la démocratie et le bon sens imposent. Nous allons faire ces recours dans les prochains jours.

Et en guise de protestation, nous quittons la séance et vous laissons avec votre conscience. »

**M. Raymond, P. Charronnière, G. Brulland, Myriam Cachat quitte la séance à 20h45.**

**Le Maire constate que le quorum est maintenu et poursuit la séance.**

## **1- GROUPE SCOLAIRE ECOQUARTIER DES ORFEVRES – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport de la Commission d'appel d'offres en date du 15 octobre 2019

**APPROUVE** l'attribution du marché de travaux suivants aux entreprises les mieux-disantes suivantes :

<b>Intitulé</b>	<b>Nom attributaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
LOT 2 GROS ŒUVRE	FONTANEL	963 630,91	1 126 357,09
LOT 3 STRUCTURE BOIS- COUVERTURE ET BARDAGE	BEZACIER/BILLON	1 448 613,31	1 738 335,97

METALLIQUE – ETANCHEITE – BARDAGE			
LOT 4 CHARPENTE METALLIQUE	ERCTM	98 219,98	117 863,97
LOT 5 FACADES – ENDUIT CHAUX ET TERRE CUITE	MARTINEAU	123 417,79	148 101,35
LOT 6 MENUISERIE EXTERIEURE – OCCULTATIONS avec variante	MENUISERIE GENEVRIER	569 337,00	683 204,40
LOT 9 PLATRERIE – PEINTURE	COURTADON	219 846,00	263 815,20
LOT 10 SOLS SOUPLES	PEROTTO	84 028,00	100 833,60
LOT 11 CARRELAGES	LOUIS FONTAINE	157 504,70	189 005,64
LOT 12 PLAFONDS	MCP	65 266,50	78 319,80
LOT 13 APPAREIL ELEVATEUR	ORONA	23 300,00	27 960,00
LOT 14 EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPORT	15 815,14	18 978,17
LOT 15 EQUIPEMENTS DE CUISINE	JOSEPH	98 017,99	117 621,59
LOT 16 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE avec variante	DUBOST-RECORBET	539 995,69	647 994,83
LOT 17 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	MARGUIN	306 189,34	367 427,21
LOT 18 AMENAGEMENTS PAYSAGERS avec variantes	CHAZAL	138 983,20	166 779,84

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés à intervenir.

**PREND ACTE** que le lot 1 est classé sans suite et les lots 7 et 8 sont déclarées infructueuses,

**DIT** que le montant des lots attribués s'élève à 4 852 165,55 € HT, soit 5 822 598,66 € TTC

**INDIQUE** que la dépense sera imputée au chapitre 23, Opération 403 du budget ville de l'exercice en cours ainsi que des exercices suivants.

## **2- SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

Vu la délibération n°38 du 1<sup>er</sup> avril 2015 instaurant des aides financières aux particuliers pour la valorisation du patrimoine,

Vu la délibération n°79 du 13 septembre 2017 portant lancement du plan de ravalement à l'intérieur du SPR et prolongation du dispositif des aides financières adopté par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2015 jusqu'au 31 décembre 2019.

Vu les demandes de subventions déposées,

**DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Nom du demandeur	Adresse	Type d'aide	Nature des travaux	Montant de la subvention
Copropriété 37 grande rue	37 grande rue	Valorisation Patrimoine	« Ravalement complet » de façade	1 278 €
Copropriété 9 rue du Port / 4 rue Brûlée Madame Bour Chantal Monsieur Mangel Marc	9 rue du Port / 4 rue Brûlée	Valorisation Patrimoine	« Ravalement qualitatif et TIA »	1 192,50 € Subvention répartie ainsi : Madame Bour C. : 575,75 € Monsieur Mangel M. : 636,75 €

**DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2019.

### **3- BUDGET VILLE 2019 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-28 du 27 mars 2019 portant approbation du Budget primitif Ville 2019

Vu les écritures de dépenses et de recettes arrêtées à ce jour,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits,

**APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 du budget Ville de l'exercice 2019, ci-dessous  
Ajustement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2041583-547-822 : Aménagements rues Montsec + Tours	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188-523-412 : GTB	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2312-504-823 : Valo ville et vie quartiers	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-547-822 : Aménagements rues Montsec + Tours	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

#### **4- URBANISME - REGLEMENT D'UNE INDEMNITE A MONSIEUR KUMRAL**

Le Maire expose :

Le conseil municipal a, lors de sa séance du 26 septembre 2005, autorisé l'acquisition sur le budget Ville, d'une parcelle de 17 884 m<sup>2</sup>, cadastrée AO19 sis secteur de Grands Champs (route de St Bernard), à Monsieur Kumral Dursel, pour un montant de 6 795,32 euros (soit 0.38 euros au m<sup>2</sup>). En échange, la commune s'était engagée à lui rechercher un terrain équivalent en zone naturelle ou agricole.

Cependant, la régularisation de cette acquisition n'a pu être menée à bien.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 10 octobre 2011, a complété la délibération suscitée en ajoutant :

« La commune s'engage à trouver pour le vendeur un terrain en zone naturelle ou agricole d'une surface si possible équivalente et à des conditions similaires dans un délai de six ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique.

Si cette proposition n'était pas faite par la commune dans le délai ci-dessus convenu pour un terrain dans un rayon de cinq kilomètres du terrain objet des présentes, la commune accepte de verser à titre de clause pénale une indemnité forfaitaire non réductible de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR) dans les trois mois qui suivent l'expiration du délai. »

L'acte authentique a été signé le 7 décembre 2011. Dans les 6 ans suivants soit jusqu'au 6 décembre 2017, aucune proposition n'a été faite. Les 3 mois qui suivent l'expiration de ce délai étaient échus au 6 mars 2018.

Le règlement n'ayant pu être effectué et devant être impacté sur l'exercice 2018 et pas au-delà, il convient de verser à Monsieur Kumral la somme due et de l'impacter sur l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler l'indemnité de 5 000 € à Monsieur Kumral.

**INDIQUE** que la dépense sera imputée au chapitre 21 du budget VILLE de l'exercice en cours.

#### **5- REGLEMENT D'UNE FACTURE A UN PROFESSEUR DES ECOLES**

L. Bordelier, adjointe à l'éducation et à la jeunesse expose :

Ne voulant pas attendre la rentrée scolaire, un professeur des écoles, Madame Dauvergne a acheté un nouvel appareil photo sur internet et a réglé sur ses propres deniers le 21 août 2019.

Si les règles de la commande publique ont été rappelées au corps enseignant, il convient néanmoins de rembourser la facture au professeur des écoles, Madame Dauvergne, pour un montant de 101.99 €.

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attestation de paiement de l'achat,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement de la somme de 101.99€ correspondant au coût de l'appareil photo, à Madame Florence Dauvergne.

**INDIQUE** que la dépense sera imputée au chapitre 21, Opération 525 du budget ville de l'exercice en cours.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

Prochain conseil municipal : 18 décembre 2019

### **Exposition œuvres de Martha Melikian**

Artiste peintre coloriste, de Miribel : exposition en mairie, jusqu'au 7 janvier 2020

### **Médiathèque depuis le 23/10 et jusqu'au 16 novembre prochain**

Exposition ludique mettant en lumière les cinéastes de l'Ain intitulé « Instantanés d'une cinémathèque » nous font entrer dans l'univers des films de famille et chronique locale (dont Joannès SAINT CYR, réalisateur amateur famille Trévoltienne), avec pour la dernière journée le 16/11 à 15h30 d'une durée de 1h30 un documentaire d'images inédites de Trévoux et ses alentours et échanges à l'issue

### **Lundi 11 novembre 2019**

Commémoration Armistice, rassemblement Monument aux morts 11h30, cérémonie à 11h45

### **Samedi 30 novembre 2019**

Premiers coups de pioche dans l'Écoquartier des Orfèvres (à partir de 11h avenue Guigue)  
Forum de l'habitat participatif

**Mercredi 11 décembre 2019 à 15 H 00** pour la cérémonie officielle de la remise du prix départemental des Rubans du Patrimoine à la Ville de Trévoux pour le Bâtiment primé **Hôtel Pierre et Anne de Bourbon, Place de la Passerelle 01600 Trévoux**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h10

Compte rendu affiché(délibérations) le : 8 novembre 2019

Le Maire,  
Marc PECHOUX

